



Retrouvez toutes les informations sur notre site internet: www.mairie-lesches.fr

Info municipale



Regroupement Pédagogique intercommunal LESCHES-JABLINES et services Périscolaires Municipaux

Afin de préparer la prochaine rentrée scolaire « 2020-2021 » dans les meilleures conditions, un recensement des enfants nés en 2017 ainsi que des nouveaux élèves des niveaux maternelles et élémentaires est nécessaire.

Si vous êtes concernés, il vous appartiendra de vous rendre au secrétariat de la mairie de Lesches avec votre livret de famille et un justificatif de domicile.

Début mai, vous serez informés des jours et heures d'inscription dans les groupes scolaires J-Y Cousteau à Jablines et Marcel Pagnol à Lesches.

Eglise

Des événements récents (chute de corniche à l'intérieur) vont rendre urgent des travaux de sécurisation du clocher et du bâtiment.

Dans un premier temps, par arrêté, toute manifestation ou cérémonie y sera interdite, ceci pour une durée indéterminée

Mairie (horaires)

A compter du 6 avril 2020,
la mairie sera ouverte le mercredi matin de 9h à 12h,
au lieu du mercredi après-midi.

Elections Municipales

1er Tour Dimanche 15 mars
Bureau de vote ouvert de 8h à 18h



Restriction de la circulation des poids lourds sur le pont d'Annet-sur-Marne

Une inspection détaillée, réalisée au mois de décembre 2019, a révélé que cet ouvrage d'art présentait des signes de dégradation. Afin d'éviter tout risque et de préserver l'état de ce pont, et en l'attente de travaux de rénovation ou autres, le département de Seine et Marne a décidé de restreindre, depuis le 23 janvier dernier, la circulation des poids lourds sur le pont enjambant la Marne à Annet-sur-Marne aux plus de 12 tonnes.

Une déviation a été mise en place pour les véhicules dépassant la charge de 12 tonnes et un alternat permet la circulation des véhicules légers.

Ce dispositif, pour une durée prévue d'environ deux ans, concerne notre commune puisque les camions et les cars déviés par le pont de Trilbardou, doivent emprunter la rue Pol Marchal pour rejoindre la CD45 en direction de Jablines et Chalifert.

Vos élus ont conscience que cette déviation entrainera quelques désagréments mais ils seront vos relais auprès du département pour que cette situation ne s'éternise pas dans le temps.

Entretien et déneigement des trottoirs

Il appartient à chacun, au droit du bien qu'il occupe:

- de maintenir les trottoirs et caniveaux en état de propreté
- par temps de neige, de débayer les trottoirs afin de laisser un passage piéton. (En cas de chute, votre responsabilité peut être engagée)
- en cas de gel ou de verglas des sacs de sel sont à disposition (s'adresser à la Mairie).

Collecte des encombrants:

Mardi 10 mars 2020.

Pour des raisons de sécurité, les encombrants ne devront être sortis sur les trottoirs que la veille du ramassage.

Liste des encombrants acceptés ou refusés sur le site internet:

www.sietrem.fr

Nota: Les encombrants refusés à la collecte ne seront pas collectés par les services municipaux.

Collecte des déchets verts

Du lundi 6 avril au lundi 26 octobre

Ne seront ramassés que les déchets mis dans les sacs achetés en mairie, dans la limite de 5 sacs par foyer et par collecte.

Les lundis fériés; le ramassage se fera le mardi.

Le Maire,

Jean-Marie JACQUEMIN